

1

---

**De:** Mairie de Calce <mairiedecalce@orange.fr>  
**Envoyé:** vendredi 30 août 2019 16:33  
**À:** [mairiedecalce@wanadoo.fr](mailto:mairiedecalce@wanadoo.fr)  
**Objet:** comité technique  
**Pièces jointes:** delib 4 Dérogation travaux reglementés visée.pdf; déclaration de dérogation.pdf; contrat d'apprentissage AZEL MARTINEZ.pdf

Bonjour,

je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération prise par le conseil municipal en date du 26.08.2019 concernant la dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes âgés au moins de 15 ans pour être examinés lors du prochain comité technique.

restant à votre disposition,  
cordialement  
nathalie BRUNET

Mairie de Calce  
Adresse mail : [mairiedecalce@wanadoo.fr](mailto:mairiedecalce@wanadoo.fr)  
Tel : 04.68.64.22.85  
Fax : 04.68.38.54.22  
Site Internet : <http://calce.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CA...**

Envoyé en préfecture le 27/08/2019

Reçu en préfecture le 27/08/2019

Affiché le

ID : 066-216600304-20190826-26082019\_04-DE



**RÉUNION DU 26 AOUT 2019**

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six août à 17 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales*

*Étaient présents Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Ghislaine GAUBY,*

*Absent excusé : Francis CRABIE,*

*Pouvoirs : Francis CRABIE à Madame Giuditta MARCQ*

*Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD*

*Date de convocation du conseil municipal le 14.08.2019*

*Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 05*

*Nombre de conseillers en exercice : 08*

*Nombre de conseillers ayant délibéré. : 06*

**Délibération n°4 /2019**

**OBJET : dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.5121-3, L.4153-8 et L.4153-9 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°84-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Vu les actions de prévention visées aux articles L.4121-3 et suivant le code du travail ;

Vu les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du code du travail ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public en relevant ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R.4153-40 du même code ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale ;

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant ; à l'unanimité :

Décide le recours aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

Décide que la présente délibération concerne le secteur d'activité espaces verts du service technique de la collectivité de Calce,

Décide que la mairie de Calce, située 12 Route d'Estagel 66 600 Calce et dont les coordonnées sont les suivantes, [mairiedecalce@orange.fr](mailto:mairiedecalce@orange.fr) tel : 04.68.64.22.85, est l'autorité territoriale accueillant les jeunes mineurs amenés à effectuer des travaux dits « réglementés ».

Décide que la présente décision est établie pour trois ans renouvelables,

Dit que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnels concernées, les lieux de formations connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération.

Dit que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHST et adressé concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent.

Autorise l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Fait à CALCE, le 26 Août 2019

Le Maire  
  
Bruno VALIENTE  


Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Perpignan dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**DECLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX INTERDITS POUR LES JEUNES  
EN FORMATION ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS  
FICHE FORMATION : FILIERE AMENAGEMENT PAYSAGERS**

(ARTICLES L. 4153-9, R. 4153-38 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL)

Fiche formation n° :

Remplir une fiche pour chaque formation assurée dans l'établissement et joindre les fiches aux éléments communs de la déclaration de dérogation



Diplôme préparé :

Toute formation professionnelle et technologique de la filière concernée

CAP Agricole

Lieu(x) de formation précis :

Identifier précisément les lieux dans lesquels la formation sera assurée aux jeunes. Par exemple : atelier de production, laboratoire, chantier, ...

Ateliers Technique et espaces verts Commune de CALCE

Qualité ou fonction du ou des encadrants :

Mr Philippe SOLES. Responsable Technique

Ady. Tech. Principal 1<sup>er</sup> classe.

**2. TRAVAUX INTERDITS POUR LESQUELS UNE DEROGATION EST DECLAREE**

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Travaux exposant à des agents chimiques dangereux   | <input type="checkbox"/> Travaux exposant à l'amiante  |
| <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des rayonnements ionisants  | <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels  |
| <input type="checkbox"/> Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et/ou d'équipements de travail servant au levage | <input checked="" type="checkbox"/> Travaux nécessitant l'utilisation ou l'entretien d'équipements de travail (machines dites « dangereuses ») |
| <input type="checkbox"/> Travaux de maintenance sur des équipements de travail en fonctionnement                                | <input checked="" type="checkbox"/> Travaux temporaires en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle          |
| <input type="checkbox"/> Montage et démontage d'échafaudages  | <input type="checkbox"/> Travaux avec des appareils sous pression  |
| <input type="checkbox"/> Visite, entretien, nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs                 | <input type="checkbox"/> Opérations dans un milieu confiné (puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses, galerie, ...)            |
| <input type="checkbox"/> Travaux en contact du verre ou du métal en fusion  | <input type="checkbox"/> Travaux en milieu hyperbare   |

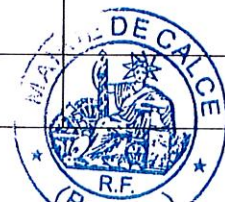
**Attention !**

Les équipements mis à disposition des jeunes doivent être maintenus en **conformité** avec les prescriptions applicables lors de leur mise en service dans l'établissement, et leur affectation doit **tenir compte du niveau de formation et des capacités du jeune**, en respectant les précisions données par l'annexe pédagogique de la convention de stage.

Lors de l'exécution de ces travaux, il convient de ne jamais laisser le jeune sans **encadrement**.

Il convient de s'assurer du port effectif des **équipements de protection individuelle appropriés** à la nature des travaux effectués.

Nom des équipements de travail par type de travaux	Cochez les cases des équipements de travail qui seront utilisés	Observations
<b>TRAVAUX IMPLANTATION</b>		
Niveau laser	<input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>		
Mini-pelle < 6T	<input type="checkbox"/>	
Mini-chargeur < 3T	<input type="checkbox"/>	
Tractopelle	<input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENTS</b>		
Dessoucheuse + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Rogneuse de souche + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE MAÇONNERIE PAYSAGERE</b>		
Agrafeuse	<input type="checkbox"/>	
Bétonnière électrique <i>Hydraulique</i>	<input type="checkbox"/>	
Bétonnière + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Compresseur	<input checked="" type="checkbox"/>	
Coupe-pavés	<input type="checkbox"/>	
Clouteuse	<input type="checkbox"/>	
Disqueuse	<input type="checkbox"/>	
Malaxeur	<input type="checkbox"/>	
Nettoyeur haute pression et ses accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>	
Perforateur	<input type="checkbox"/>	
Règle vibrante	<input type="checkbox"/>	
Truelle mécanique	<input type="checkbox"/>	



Scie à sol		
Scie à chaîne	<input type="checkbox"/>	
Tarière + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>		
Pour tous qu'ils soient accompagnés, portés ou commandés à distance. Compacteur à plaques, à rouleaux	<input type="checkbox"/>	
Pour tous qu'ils soient accompagnés, portés ou commandés à distance. Pilonneuse	<input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE MENUISERIE</b>		
Défonceuse	<input type="checkbox"/>	
Dégauchisseuse	<input type="checkbox"/>	
Fraiseuse	<input type="checkbox"/>	
Fraiseuse défonceuse	<input type="checkbox"/>	
Ponceuse	<input type="checkbox"/>	
Raboteuse	<input type="checkbox"/>	
Scie circulaire	<input type="checkbox"/>	
Scie à ruban	<input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE PREPARATION DU SOL</b>		
Bineuse portée par l'opérateur motorisé	<input type="checkbox"/>	
Broyeur de pierres	<input type="checkbox"/>	
Cultivateur + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Enfouisseur	<input type="checkbox"/>	
Epiereuse + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Herse + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Niveleuse	<input type="checkbox"/>	
Motoculteur	<input checked="" type="checkbox"/>	



Epareuse + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Gyrobroyeur + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Perche d'élagage tous types (travail au sol)	<input type="checkbox"/>	
Sécheurs électriques et pneumatiques	<input type="checkbox"/>	
Scie à chaîne d'abattage	<input type="checkbox"/>	
Taille haie tous types	<input checked="" type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE FERTILISATION ET TRAITEMENTS</b>		
Épandeurs d'engrais + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Fertilisateur	<input type="checkbox"/>	
Pulvérisateurs	<input type="checkbox"/>	
Pulvérisateurs + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE DES SURFACES INERTES</b>		
Balayeuse + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Préparateur de sol stabilisé	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE GENERALE</b>		
Affûteuse / rectification / meulage	<input checked="" type="checkbox"/>	
Bouteilles de gaz (préciser l'utilisation)	<input checked="" type="checkbox"/>	désherbeur thermique
Compresseur à air et ses accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>	
Découpage électrique	<input type="checkbox"/>	
Fraiseuse d'usinage	<input type="checkbox"/>	



Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la demande de dérogation

<b>Interventions en milieu de travail hyperbare D. 4153-23</b>			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)	Observations
1			
2			

<b>Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D. 4153-34</b>			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de milieu confiné ou cuves & durée des interventions (h)	Observations
1			
2			

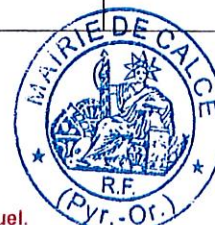
<b>TRAVAUX EXPOSANT A DES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX (pulvérisation, vétérinaire, désinfectants, carburants, ...) - D.4153-17</b> Agents chimiques dangereux non classés Cancérigènes, Mutagènes ou Reprotoxiques et hors produits phytosanitaires pour l'application desquels il est nécessaire d'avoir obtenu le Certificat Individuel.			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Nom des ACD & Marque ou Distributeur, n° AMM*	Observations
1	Utilisation Produits phytopharmaceutiques		
2	Utilisation de produits biocides		
3	Utilisation d'autres ACD (carburants, lubrifiants)	carburant à la pompe pour le mélange <sup>par</sup> utilisation débroussailleuse etc...	
4	Manipulation de batteries		
5	Découpe béton / pierre (Silice)		
6			
7			
8			
9			
10			

\* : Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire

Joindre la / les fiches de données de sécurité correspondante(s)

### Attention

L'utilisation de produits phytosanitaires par les jeunes est soumise à l'obtention du certificat individuel.







# Contrat d'apprentissage

(art. L6211-1 et suivants du code du travail)

Cerfa FA13

Contrat  Avenant

Mode contractuel de l'apprentissage  employeur privé  employeur « public »\*

**ARRIVÉE**

## L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination : MAIRIE DE CALCE  
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat  
N° 12 Voie RTE D ESTAGEL  
Complément  
Code postal 34100 Commune : CALCE  
Téléphone 0431010101 / Télécopie 0431010101  
Courriel mairiedecalce@wanadoo.fr

N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat  
121010101010101010101010101010101  
Type d'employeur 1210  
Employeur spécifique   
Code activité de l'entreprise (NAF) 8411Z  
Effectif salarié de l'entreprise 10000000  
Convention collective applicable : Code IDCC de la convention 1000

**DIRECCTE LR**  
Unité Territoriale des P.O.

\*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage

## L'APPRENTI(E)

Nom de naissance et prénom : MARTINEZ AXEL  
Adresse N° 1 Voie BIS IMPASSE DES GENETS  
Code postal 34100 Commune : BAIXAS  
Téléphone 0431010101  
Courriel  
Représentant légal (renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)  
Nom de naissance et prénom : BARDETIS LAETICIA  
Adresse N° 1 Voie BIS IMPASSE DES GENETS  
Code postal 34100 Commune : BAIXAS

Date de naissance : 12/10/2014 Sexe  M  F  
Département de naissance 34  
Commune de naissance PERPIGNAN  
Nationalité FR Régime social 12  
Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé :  oui  non  
Situation avant ce contrat 1210  
Dernier diplôme ou titre préparé 1010 Dernière classe / année suivie 1010  
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé  
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 1010

## LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 : SOLES PHILIPPE  
Date de naissance : 12/10/1961

Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 :  
Date de naissance : 12/10/1961

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

## LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : 1210 Type de dérogation : 1210 (renseigner si une dérogation a été demandée pour ce contrat)  
Numero du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : 121010101010101010101010101010101  
Date d'embauche : 12/10/2019 Date de début d'exécution du contrat : 12/10/2019 Si avenant, date d'effet : 12/10/2019  
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : 12/10/2021 Durée hebdomadaire du travail : 35 heures 15 minutes  
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :  oui  non  
Rémunération  
1<sup>ère</sup> année, du 12/10/2019 au 12/10/2020 : 27% du SMIC ; du 12/10/2019 au 12/10/2020 : 27% du SMIC  
2<sup>ème</sup> année, du 12/10/2020 au 12/10/2021 : 39% du SMIC ; du 12/10/2020 au 12/10/2021 : 39% du SMIC  
3<sup>ème</sup> année, du 12/10/2021 au 12/10/2022 : 48% du SMIC ; du 12/10/2021 au 12/10/2022 : 48% du SMIC  
4<sup>ème</sup> année, du 12/10/2022 au 12/10/2023 : 57% du SMIC ; du 12/10/2022 au 12/10/2023 : 57% du SMIC  
Salaire brut mensuel à l'embauche : 1111,17 € Caisse de retraite complémentaire  
Avantages en nature : Nourriture 100 € / jour Logement 100 € / mois Prime de panier 100 € / mois

## LA FORMATION

Etablissement de formation responsable : CFA DES METIERS TERRITORIAUX  
N° UAI de l'établissement : 10131412181314  
Adresse N° 95 Voie RUE BRUMAIRE  
Complément  
Code postal 34100 Commune : MONTPELLIER  
Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur)  
95, rue Brumaire  
34000 MONTPELLIER  
Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 1010  
Intitulé précis : CAPA JARDINIER PAYSAGISTE  
Code du diplôme : 101010101010101010101010101010101  
Organisation de la formation  
1<sup>ère</sup> année, du 12/10/2019 au 12/10/2020 : 1200 heures  
2<sup>ème</sup> année, du 12/10/2020 au 12/10/2021 : 1200 heures  
3<sup>ème</sup> année, du 12/10/2021 au 12/10/2022 : 1200 heures  
Inspection pédagogique compétente : 1210  
Date d'inscription de l'apprenti : 12/10/2019

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat

Faire (cocher) :  Signature de l'employeur  Signature de l'apprenti(e)  Signature du représentant legal de l'apprenti(e)



## CADRE RESERVE A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT

N° de l'organisme : 066 N° SIRET de l'organisme : 1300112000000000000  
Date de réception du dossier complet : 07/07/2019 Adresse de l'organisme : N° 76 Voie Bel Airishide Brumaire  
N° de gestion interne : 0002019072019 Code postal : 34100 Commune : Perpignan Cedex  
Date de la décision : 21/08/2019  
N° d'enregistrement : 0662019072019 Numero d'avenant : 121010101010101010101010101010101

Pour remplir le contrat reportez-vous à la notice FA 14 ou effectuez votre démarche en ligne sur le portail de l'alternance : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)